N° 221. CINQ CENTIMES Samedi 29 Juin 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Château, N° 23 TOURCOING, rue Verte, 54.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement commence le 1er du mois suivant.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 15
RÉCLAMES . . . 0 fr. 30
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 50
LOCALES . . . 1 fr.

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING chez MM. Lorthioir et Delattre, 1, place de la Liberté, à Roubaix ; à PARIS : à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse ; à la Librairie de la Bourse, 4, place de la Bourse ; à l'Agence Lagrange, 9, place de la Bourse, et 5, rue des Jeûneurs.

TÉLÉPHONE

LIRE
DANS
L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Compte Rendu des Chambres.
Les exploits de la bande Pini.
Les nouveaux détails sur la disparition mystérieuse.

ROUBAIX-TOURCOING 27 JUIN 1895

La LÉGISLATION DES SALAIRES

L'opposition monarchico-bonapartiste-boulangiste voudra-t-elle permettre à la Chambre de continuer aujourd'hui, vendredi, cette nouvelle interpellation, sans nouveau bonheur, l'examen des lois ouvrières ?

Nous avons parlé récemment des projets relatifs à « l'insaisissabilité et l'incessibilité des salaires », — deux réformes qui sont inséparables, car si les salaires sont déclarés « insaisissables » par voie de justice, ils doivent aussi être déclarés « incessibles » par la volonté du salarié.

Il importerait peu que les salaires fussent à l'abri de la saisie légale, si les travailleurs dans les moments de gêne pouvaient à la hâte, sans réflexion suffisante, en faire eux-mêmes l'abandon.

Nous n'entreprendrons pas de répondre ici, une fois de plus aux objections tirées de l'argument libéral : y a tant de choses à dire et qui ont été si souvent dites par nous mêmes sur ce point ! Le respect apparent d'une certaine liberté n'a-t-il pas servi toujours à laisser les travailleurs, sans défense et sans garantie, dans la plus grande état d'oppression, et d'ignorance ?

Nous voulons seulement pour aujourd'hui rappeler que la Chambre a voté en première lecture un projet sur l'insaisissabilité et l'incessibilité et exprimer le vœu que la loi reçoive au plus tôt sa sanction définitive.

Plusieurs de nos lecteurs nous ont écrit pour nous encourager dans cette campagne. « Vous ne savez pas sans » doute, nous disent-ils, combien de » malheureux ouvriers sont obligés, dans » nos centres industriels, de contracter » des dettes envers le boulanger, le pro» priétaire ou tout autre commerçant, » soit pendant le chômage, soit pen» dant les maladies ; et lorsque le dé» biteur demande un arrangement, il voit » bientôt arriver les huissiers par les» quels la dette est en peu de jours » doublée et triplée.

« Qu'arrive-t-il alors ? On fait saisie-» arrêt sur les salaires et l'ouvrier, dans » sa détresse, s'estime encore heureux » si on ne le chasse pas de l'atelier ! » Nous pourrions vous dire le nombre » de familles ouvrières qui sont ainsi » sous le coup de la saisie-arrêt à Lille, » à Roubaix, à Tourcoing ; mais au lieu » d'étaler ces misères, nous aimons » mieux vous demander instamment de » travailler de toute votre énergie à y » apporter des remèdes. »

Nous savons ces choses et la Chambre aussi les connaît ; elle s'honore en recherchant le moyen de les corriger, autant que le permet une opposition impuissante pour le bien et toute puissante pour le mal, qui a frappé de stérilité les plus nobles efforts.

Si cette Chambre n'aboutit pas, c'est à la majorité républicaine de la prochaine législature qu'il appartiendra de reprendre et de continuer son œuvre.

A côté de la loi générale, que nous venons de rappeler, il y a une autre proposition qui eu est comme le corollaire. L'article 584 du code de procédure civile, concernant les saisies-arrêts, serait augmenté d'un cinquième paragraphe ainsi conçu :

« Seront insaisissables les salaires, » appointements, traitements et indemni» tés de toute nature,... jusqu'à concur» rence des quatre cinquièmes s'il leur taux n'excède pas 3,000 fr. ; jusqu'à concur» rence des trois quarts si le taux s'élève » de 3,000 à 6,000 ; jusqu'à concurrence des » deux tiers au-dessus de ce chiffre. »

Cette seconde proposition, qui comprend non seulement les salaires des ouvriers, mais les appointements et traitements d'un grand nombre d'autres citoyens, employés de commerce et d'industrie, professeurs, fonctionnaires de l'Etat, a été également adoptée par la Chambre en première délibération.

Ce ne sont là encore que des votes de principe : la véritable discussion a été ajournée à la seconde lecture. Il est à croire que ces projets recevront plus d'un amendement. Mais les principes sont posés et nous disons qu'ils contiennent une grande et importante réforme de justice sociale et de prévoyance, qui doit être faite dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt des petits débiteurs, dans l'intérêt des petits créanciers, dans l'intérêt de la bonne gestion des affaires.

Quand on saura que les salaires sont insaisissables, le commerce de détail sera bien moins porté à accorder des facilités de crédit, qui deviennent souvent une occasion de dettes et de ruines.

Le modeste consommateur, de son côté, sera obligé à plus de prévoyance, d'économie et de bon ordre domestique, parce que les abus de crédit ne lui seront plus si facilement offerts.

Les avances perfides, immorales, qui ont perdu un grand nombre de familles ouvrières, deviendront beaucoup plus rares.

Enfin, c'est un principe d'équité incontestable que, sous aucun prétexte et pour aucun motif, le salaire qui représente le pain quotidien ne peut être supprimé.

Il y a une portion nécessaire à l'existence de l'ouvrier, de la femme et des enfants, qui doit être déclarée inviolable et placée au-dessus de toutes les revendications des créanciers.

En Amérique, ce ne sont pas seulement les salaires que la saisie ne peut atteindre ; mais il y a pour toute famille agricole un champ et une maison que nul homme de loi ne peut entamer.

Sur son lopin de terre, le citoyen des Etats-Unis est aussi bien défendu que dans une forteresse inaccessible.

Notre République a encore plus d'une réforme à accomplir dans ce sens bien certainement, et elles accomplira, lorsque nous aurons commencé par mettre cette République, ce gouvernement de justice et de bonté, au dessus des attaques de toutes les réactions.

HECTOR DEPASSE.

MANŒUVRES NAVALES

Le thème des opérations

Le thème des opérations navales qui vont commencer sera double.

Il y aura deux thèmes d'opérations : le premier, exécuté du 30 juin au 7 juillet ; le second, après le 14 juillet.

L'objectif des premières opérations est celui de : défense des côtes de la Méditerranée contre l'attaque offensive d'une escadre, par les moyens dont disposa le marine : escadre et défense mobile, sémaphores. L'escadre ennemie est commandée par l'amiral O'Neill. Ce n'est que le 30 juin qu'on signalera son départ d'Alger, ou rue d'un mouvement d'agression sur un point inconnu de nos côtes, attaque que le vice amiral Duperré, préfet maritime, repoussera. Aussitôt, commandant l'escadre de défense, doivent empêcher ou répousser par tous les moyens dont dispose la marine.

M. CARNOT EN BRETAGNE

Le bruit court avec insistance que M. Carnot fera, au mois d'août, un voyage en Bretagne.

FOUR BOULANGISTE A LONDRES

Incident tumultueux. — Exploit de Mlle de Sombreuil.

Mercredi soir a eu lieu à Londres la conférence boulangiste que nous avions annoncée.

Vers huit heures, un certain nombre de Français s'étaient assemblés devant les portes de Saint-Andrews Hall pour assister à la conférence de M. Laguerre.

Les portes n'étant pas encore ouvertes, on s'est mis naturellement à parler politique et, à l'animation qui régnait dans les groupes, il était facile de prévoir que les choses, à l'intérieur, un se passeraient pas sans tapage.

Les dames étaient admises à la conférence, et celles-ci semblaient venir surtout par curiosité.

A huit heures et demie, les portes s'ouvrirent et la public se précipita à l'intérieur de la salle, chacun cherchant à gagner un siège convenable pour pouvoir compter l'orateur. On peut estimer à 1,200 le nombre des personnes présentes. L'assistance ne se composait guère que de petits boutiquiers et d'ouvriers ; pour ma part, je n'ai vu qu'un très petit nombre de Français connus à Londres.

Au bout de très peu de temps, la salle présentait un aspect des plus curieux ; des discussions s'élevèrent de toutes parts, le tapage augmentant d'instant en instant, et aux gros mots, aux expressions violentes échangées de côté et d'autre, on se serait cru à une séance de la Chambre de Palais-Bourbon !

Bientôt, des bruits sérieux retentissent violent que la conférencier ne réussit pas à faire entendre un mot de ce qu'il veut dire.

Une dame, assise à une place de balcon, s'adresse directement à l'assemblée et prononce un véritable discours, accompagné des gestes les plus expressifs. Cette dame est bien connue de toute la colonie, qui n'était certainement venue qu'avec l'intention de faire du bruit.

Toute l'attention de l'auditoire se concentre immédiatement sur elle, et de bon breux cris de : « A la porte ! » se font entendre. Mais elle reste parfaitement calme et semble enchantée d'attirer sur elle tous les regards.

Deux des organisateurs de la conférence essaient alors de la faire sortir, et une véritable bataille s'engage entre eux et elle. On est forcé de renoncer à la mettre dehors ; elle revient prendre sa place, les vêtements en lambeaux, ayant l'air très excitée.

Tout à coup, affolée, elle s'élance du balcon au milieu de la salle, faisant un saut de quinze pieds.

Le tumulte redouble. Les femmes poussent des cris, les hommes hurlent ; quelques-uns prennent fait et cause pour elle.

Mlle de Sombreuil ne s'est fait aucun mal. Elle a accompli ce sauf en véritable acrobate. Quelques instants après, elle disparaissait pour ne plus revenir.

MM. Laguerre et Naquet font alors leur entrée et prennent place sur l'estrade où se trouvent déjà une centaine de personnes.

M. Hector France est du président, et M. Laguerre commence son discours.

« Mes chers concitoyens,

Mais un tumulte épouvantable éclate à ces mots et M. Laguerre essaie à plusieurs reprises, mais en vain, d'obtenir le silence.

Le président lui même est impuissant à dominer le tumulte qui continue pendant quelques temps.

Enfin, lorsque M. Laguerre peut continuer :

« Je suis député républicain. »

« Oui et non ! clame l'auditoire.

M. Laguerre avec un sang-froid surprenant continue quand même, son discours que personne n'entend.

Après lui un socialiste est monté à la tribune et a dit que si les opportunistes étaient un détestable gouvernement, le gouvernement du général Boulanger ne serait pas meilleur, car aucun gouvernement ne faisait jamais rien pour les travailleurs, et si les ouvriers se décidaient à descendre dans la rue pour faire valoir leurs droits ils seraient reçus aussi bien par les baïonnettes de M. Boulanger que par celles de M. Jules Ferry.

Ce discours, quoique chaudement applaudi, se termine au milieu d'un vrai tumulte.

A onze heures et demie, la séance était levée et MM. Laguerre et Naquet ont été accueillis par de formidables bordées de sifflets.

Mais en Angleterre le boulangisme est sonné. Quelle dégringolade !

LE FUSIL RUSSE

Commentaires en France. — Invention d'un officier français.

Nous avons dit hier dans *Nos Dépêches* que la Russie avait commandé en France, un fusil à répétition dont elle se pourvoir son armée.

On croit qu'il s'agit d'une arme inventée par le capitaine d'artillerie Pralon.

Le fusil Lebel a été adopté par le Conseil supérieur de la guerre au mois d'octobre 1890.

Dans le courant de 1891, le capitaine d'artillerie Pralon, présenta un fusil, au calibre de 7, qui, grâce au mécanisme de fermeture absolue employé pour les canons de Bange, possédait une puissance de pénétration extrême ; avec portée maximale dépassant 2,000 mètres. Comme le fusil Lebel, le fusil Pralon possédait les qualités d'un cartouchage progressive et sans fumée de M. l'ingénieur Vieille.

Le général Ferron, alors ministre, se trouvait à Bourges et assista à des expériences décisives. Le capitaine Pralon est débouté de la commande du 30,000 fusils que les ballet à chemise d'acier, il tirait à 2,000 mètres des cuirassés de 20 centimètres du modèle allemand.

Le général Ferron prescrivit néanmoins de poursuivre les expériences de Bourges et le donna l'ordre de commander mille fusils Pralon. Qu'est-il advenu de l'arme excellente que la France avait en réserve ?

Il est sérieux que surpris d'apprendre que le fusil adopté par la Russie a de grande points de similitude avec le fusil du capitaine Pralon.

Dernière venue dans la course aux armements, la Russie devait profiter des travaux des autres.

Personne en France ne se plaindrait, si les officiers russes avaient pu apprécier les recherches couronnées de succès à l'Ecole de Pyrotechnie de Bourges et demeurées sans emploi pour nous par la préexistence du fusil Lebel.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Secours aux inondés — Conseils municipaux dissous — Le budget des colonies — Les établissements Cail.

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

Secours aux inondés

M. Constans a fait signer un projet de loi qui déposera aujourd'hui sur le bureau de la Chambre et portant ouverture au ministère de l'intérieur d'un crédit d'un million pour venir en aide aux populations éprouvées par les orages et les inondations.

Conseils municipaux dissous

M. Constans a également fait signer des décrets prononçant la dissolution des conseils municipaux de Grayan et l'Hôpital (Gironde) et Saint-Jean (Côte-d'Or).

Ces deux assemblées sont divisées en deux fractions numériquement égales et par suite aucune question ne peut être résolue.

Le budget des colonies

Les ministres se sont entretenus ensuite du budget des colonies qui doit venir aujourd'hui à la Chambre.

Les établissements Cail

Ils se sont occupés également de la question relative aux établissements Cail.

Les ministres de la guerre et des finances ont été chargés d'examiner cette affaire ; ils feront connaître dans le prochain conseil la résolution à laquelle ils se seront arrêtés.

Chambre des Députés

Séance du 27 Juin

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Méline.

Les secours aux inondés

M. le Président. — La parole est à M. de Beaudry d'Asson pour un document à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Beaudry d'Asson. — Les questions d'humanité doivent rester hors les limites de la Chambre ; c'est une de ces questions que je veux traiter.

Des désastres affreux viennent de ravager un grand nombre de départements, entre autres celui de la Vendée.

Deux demandes de crédit ont été renvoyées à la commission du budget.

J'annonce que l'intention de déposer une autre demande de crédit de soixante mille francs affectée aux sinistrés de la Vendée.

M. le président du Conseil. — J'ai l'honneur de déposer un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de un million pour venir en aide aux victimes des récentes inondations et des orages, notamment à celles de la Vendée, dont il vient d'être question.

Je n'ai pas encore reçu tous les renseignements sur les dernières désastres ; si le crédit de un million était reconnu insuffisant, un crédit plus important pourrait être demandé aux Chambres.

M. de Beaudry d'Asson. — Je renonce à déposer ma proposition de loi tout en déclarant qu'à mon avis le crédit de un million est insuffisant.

Budget des colonies

M. le président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1896 (service des colonies).

J'ai reçu de M. de Lanessan une demande d'interpellation au sujet des contrats de main d'œuvre pénale dans la Nouvelle-Calédonie.

M. de Lanessan demande que cette interpellation soit jointe à la discussion du budget (Assentiment).

M. Delattre. — J'ai l'honneur de déposer un rapport au nom de la commission des pétitions sur la pétition d'habitants de la Nouvelle-Calédonie.

Je demande que la discussion de ce rapport soit jointe à l'interpellation (Assentiment)

M. Delattre donne lecture de son rapport qui conclut au renvoi de la pétition aux ministres compétents.

L'Administration coloniale

M. le président. — La parole est à M. de Lanessan. (Mouvements divers).

M. de Lanessan. — C'est au nom des colons et du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et de la chambre de commerce, que je saisis la Chambre de la question des contrats touchant la main-d'œuvre pénale.

C'est en 1863 que la Nouvelle-Calédonie fut désignée pour recevoir des transportés et, dès le premier jour, on a produisait des abus.

L'administration pénitentiaire voulut se créer un budget spécial, un budget indépendant et prit ses mesures en conséquence : elle crée des ateliers et surtout des fermes agricoles qui ne donnent pas de bons résultats.

Une tentative industrielle ne réussit pas non plus et une indemnité étant due, l'administration pénitentiaire le paya et ne fit pas de bénéfices.

Le gouvernement peut faire toute lumière sur ces événements en donnant communication de la dépêche du 23 mai. (Très bien ! très bien ! droite).

M. Constans demande que l'orateur veuille avoir formulé des insinuations s'est dérobé, il ne lui fera pas l'honneur de s'occuper de lui (Applaudissements à gauche).

Le ministre reproche encore à M. de la Porte d'avoir commémoré à M. de la Mézière, dans une dépêche du 11 mai, puis il affirme qu'il se préoccupa aussitôt de M. Richaud dès qu'il arriva au ministère ; il se fit sonner chez lui pour obtenir son rappel, mais une fois la sûreté prise il ne reconnaît l'équité. (Applaudissements à gauche).

M. Grassé dépose qu'on ait soulevé un incident qui n'est profitable à personne.

M. Millevoye dépose le projet de résolution suivant : « La Chambre invite le gouvernement à lui communiquer la dépêche télégraphique du 23 mai. »

M. Hector France est du président, et M. Laguerre commence son discours.

« Mes chers concitoyens,

Mais un tumulte épouvantable éclate à ces mots et M. Laguerre essaie à plusieurs reprises, mais en vain, d'obtenir le silence.

Le président lui même est impuissant à dominer le tumulte qui continue pendant quelques temps.

Enfin, lorsque M. Laguerre peut continuer :

« Je suis député républicain. »

« Oui et non ! clame l'auditoire.

M. Laguerre avec un sang-froid surprenant continue quand même, son discours que personne n'entend.

Après lui un socialiste est monté à la tribune et a dit que si les opportunistes étaient un détestable gouvernement, le gouvernement du général Boulanger ne serait pas meilleur, car aucun gouvernement ne faisait jamais rien pour les travailleurs, et si les ouvriers se décidaient à descendre dans la rue pour faire valoir leurs droits ils seraient reçus aussi bien par les baïonnettes de M. Boulanger que par celles de M. Jules Ferry.

Ce discours, quoique chaudement applaudi, se termine au milieu d'un vrai tumulte.

A onze heures et demie, la séance était levée et MM. Laguerre et Naquet ont été accueillis par de formidables bordées de sifflets.

Mais en Angleterre le boulangisme est sonné. Quelle dégringolade !

LE FUSIL RUSSE

Commentaires en France. — Invention d'un officier français.

Nous avons dit hier dans *Nos Dépêches* que la Russie avait commandé en France, un fusil à répétition dont elle se pourvoir son armée.

On croit qu'il s'agit d'une arme inventée par le capitaine d'artillerie Pralon.

Le fusil Lebel a été adopté par le Conseil supérieur de la guerre au mois d'octobre 1890.

Dans le courant de 1891, le capitaine d'artillerie Pralon, présenta un fusil, au calibre de 7, qui, grâce au mécanisme de fermeture absolue employé pour les canons de Bange, possédait une puissance de pénétration extrême ; avec portée maximale dépassant 2,000 mètres. Comme le fusil Lebel, le fusil Pralon possédait les qualités d'un cartouchage progressive et sans fumée de M. l'ingénieur Vieille.

Le général Ferron, alors ministre, se trouvait à Bourges et assista à des expériences décisives. Le capitaine Pralon est débouté de la commande du 30,000 fusils que les ballet à chemise d'acier, il tirait à 2,000 mètres des cuirassés de 20 centimètres du modèle allemand.

Le général Ferron prescrivit néanmoins de poursuivre les expériences de Bourges et le donna l'ordre de commander mille fusils Pralon. Qu'est-il advenu de l'arme excellente que la France avait en réserve ?

Il est sérieux que surpris d'apprendre que le fusil adopté par la Russie a de grande points de similitude avec le fusil du capitaine Pralon.

Dernière venue dans la course aux armements, la Russie devait profiter des travaux des autres.

Personne en France ne se plaindrait, si les officiers russes avaient pu apprécier les recherches couronnées de succès à l'Ecole de Pyrotechnie de Bourges et demeurées sans emploi pour nous par la préexistence du fusil Lebel.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 23

LA Fiancée de Marceau

PREMIÈRE PARTIE

Ceci est la tradition classique.
Qui dit classique, dit mensonge.

Les héros ne furent jamais des êtres surhumains, taillés tout d'un bloc, sur un modèle préconçu par un poète quelconque.

Le héros est tout simplement un homme auquel rien d'humain n'est étranger, qui a ses grandeurs et ses faiblesses, dûtes chez lui quel les circonstances ont développé les grandeurs plus que les faiblesses.

Le héros, du reste, discuté de son vivant, ne prend rang qu'après sa mort, quand son domestique ne le déshabille plus. Car, vous le savez comme moi, il n'y a point de grand homme pour son valet de chambre.

Pourquoi ce présumbule ?

Je vais vous le dire.

Je ne suis point Homère, et le siège de Verdun n'est point le siège de Troie.

Cependant je vois dans l'Iliade du père des poètes, du grand Homère, ses guerriers, immortels, fils des dieux, père des héros, et héros eux-mêmes, manger comme quatre, boire autant et rester dignes de notre admiration.

C'est pourquoi, fort de cet exemple, je n'hésite pas à raconter ce fait vrai, quoique prosaïque, si l'on croit le déguisement littéraire de nos jours, ce fait réel enfin, un soupir à Verdun sous les ordres.

J'en appelle aux Parisiens qui me liront, aux Verdunois qui me lisent !

Oui ou non, n'est il pas vrai qu'en 1870-1871, tout assiégé que l'on fût, on dînait d'autant plus volontiers que l'occasion était rare et que l'on avait meilleur appétit, quand on avait fait son devoir comme escargot de rempart ?

Et voilà comment, malgré le siège, malgré la sortie imminente, une famille verdunoise, des bourgeois et des militaires se trouvaient réunis chez l'ex-syndic des cloutiers, le verre en main, dans un quartier relativement tranquille, puis que les obus n'y arrivaient pas, et devant une table abondamment servie, puisque ce n'était point M. mais Mme Martin qui payait.

Marceau ne connaissait point la Lorraine.

Il était de Chartres.

A Chartres, on est encore collet-monté ; à Chartres on est encore très boutonné, très à cheval sur l'étiquette.

Il n'importe que le cours et des châteaux royaux si nombreux dans ses régions avait donné à la bourgeoisie une politesse guindée.

Marceau n'imaginait rien de semblable à un souper de famille en Lorraine.

On dit :
Lorrain,
Traître à Dieu et à son prochain,
Mangeur de lard !

Vraiment les proverbes qui passent pour être la sagesse des nations, sont idiots pour la plupart.

Et d'abord les nations ne sont pas sages, elles sont souvent folles, souvent bêtes ; le fou pit notre France, le pays le plus spirituel de la terre, a pointé ses destinées à un Napoléon III, elle a fait une sottise énorme.

Donc je n'ai aucune foi aux proverbes.

Mais celui qui représente mes compatriotes de Lorraine comme détestant le lard m'agace singulièrement.

Je le demande à tous les soldats qui ont tenu garnison dans une ville lorraine.

Est il pays au monde plus hospitalier, plus franc, plus donnant, plus loyal ?

Est-il une population où l'hôte aie son libre-parler plus complet ?

Je n'insiste ici sur la louange de la Lorraine pour que, sur la foi bête d'un dicton idiot, le lecteur s'éprouve pas l'étonnement qui s'empara de Marceau à ce propos.

La famille, les amis étaient là.

Les Guy, les Salmon, les Paquin les Buvignier, tous braves gens, bonnes gens et un peu effarouchés des obus ; on est militaire de père en fils dans cette ville frontière ; on y aime la guerre et les soldats.

Et puis pas de gêne, pas d'arrière-pensées, pas de cérémonies.

On enveloppa les invités dans cette cordialité charmante dont le maréchal de Vieilleville était déjà si touché sous Henri II et dont il a laissé témoignages dans ses mémoires.

Si bien que Marceau qui se demandait quelle contenance il allait tenir vis-à-vis de sa fiancée, fut tout étonné de la simplicité de son accueil.

Cette belle fille, cette Diane d'un port si noble, cette admirable statue de déesse olympienne vivante, animée, souriante, lui serra les deux mains et lui tendit ses joues devant père et mère avec la noble sécurité des fiancées qui n'ont rien à cacher, rien à se reprocher et qui ont fait leurs loyales conventions à maman.

Du reste, Mme Martin, dès le début, eut l'attitude nette et carrée d'une femme qui ne veut pas de faux-fuyants et qui, ayant accompli son devoir, tout se passe à la lumière du soleil et des lustres.

Elle aussi, elle embrassa Marceau à la grande fureur concentrée de M. Martin, qui murmura à l'oreille de sa femme :

— C'est donc un parent.

A quoi elle répondit :

— Oui, monsieur... bientôt !

Et M. Martin réfléchit sur ce bientôt, se dit que lui donna un air singulier.

Mais Larivière intervint et Larivière ne lâcha point le syndic.

Le vieux capitaine s'assit à côté de M. Martin, comme Marceau était à côté de Gilberte ; le capitaine avait trop de flair pour ne point se douter de la comédie qu'il allait jouer.

Il trouva la matelotte excellente et en fit compliment au syndic qui grimaça, riant d'un côté pour plaire au capitaine, et pleurant de l'autre les trois écus et le vin des côtes.

Larivière n'était pas dupe, tant s'en fut.

Il jeta par ci, par là quelques mots qui firent dresser l'oreille énorme et les cheveux rares du syndic.

Il parla exprès en soudard joyeux d'être à la bonne table et en bonne société cachant ses griffes et rengainant ses jurons.

Mais tout en suivant de l'œil avec complaisance le manège de Marceau et de Gilberte qui se contrariaient galamment en amoureux qu'ils étaient, Larivière laissait tomber des mots inquiétants perdus dans le bruit, comme de la conversation excepté pour le syndic.

Il disait, par exemple, en trinquant :

— Oui, à votre santé, mon camarade, il fait meilleur ici que sur la Roche ; j'aime mieux boire avec vous que courir les douze hommes du peloton d'exécution.

Ou bien :

— C'est curieux ce que Beaurepaire a de ténacité dans la voix ! Tout à l'heure encore je lui ai dit : « Une plaisanterie cette affaire de la Roche ! Tous charmants et doux comme des moutons, ces cloutiers ! Et pas un ! » Et pourtant, mon vieux, Beaurepaire me jurait toujours des mensonges d'émeute, d'enquête à faire. J'étais dans mes petits souliers ; c'est à-dire, non dans les vôtres. A votre santé.

Le capitaine avait l'air si bon homme en contant cela, que le syndic était loin d'être rassuré sur le compte de Beaurepaire.

Puis le capitaine serrait d'une façon significative la main de M. Martin en lui disant :

— Comme c'est heureux que je sois le camarade de votre fils ! Sans cela...

Et ensuite d'un air soupçonneux :

— Vous êtes bien converti à la Révolution au moins ! Si j'avais un doute... Vous concevez qu'il faut de la conscience et que si je vous soupçonnais d'avoir des arrière-pensées je serais un traître moi-même en ne disant pas à Beaurepaire que vous étiez le chef de l'émeute. Il ne badine pas, Beaurepaire. Cour martiale... peloton d'exécution... feu... C'est fini !

Et après chaque prononcé ses paroles de gestes brusques qui étaient très peu du goût du syndic.

Les bourgeois méticuleux et réservés sont désagréablement impressionnés par les allures des militaires d'un certain calibre.

Larivière faisait son possible pour paraître très causeur et très-enfoncé de peau.

Il dit des choses à faire frémir un dur à cuire comme le syndic.

Avant de venir à Verdun, où il avait été envoyé depuis les bruits de guerre, sur sa demande, il était à Paris.

Il se fit hablement questionner sur ce qui s'y passait et, par une transition habile, il parla des suspects, des prisons et des conspirateurs qui mourraient sur l'échafaud.

Et tout cela d'un air franc, bonhomme, malgré la brutalité des formes et des termes.

Curieux de tout ce qui était Paris, les bons Lorrains ne cessaient de questionner, et Pun d'eux en vint à ce que voulait Larivière.

Il demanda :

— Avez-vous vu guillotiner ?

— Qu'est ce que j'n'a pas vu guillotiner ? dit Larivière. On n'a donc pas encore coupé le cou à de mauvais patriotes à Verdun ?

— Non ! dit-on.

— Tonnerre ! On a eu tort ! Je ne m'étonne pas qu'il y ait autant de lards dans l'artiocrates. Si l'on avait fauché une centaine de têtes, tout le monde serait révolutionnaire ici. Mais ça viendra ! Ça viendra si on recommence à nous faire la mauvaise plaisanterie d'une émeute.

Le syndic eut une petite toux qui lui servait à dissimuler son trouble.

Le père Paquin, bon garçon, ouvrier rivoli mais un peu pâle, pense qu'il s'était laissé entraîner sur La Roche par la curiosité, demanda :

— Puisque vous avez vu tomber des têtes, capitaine, croyez-vous que l'on souffre longtemps après avoir été décapité ? J'ai entendu raconter que deux ou trois heures après l'exécution, les yeux du guillotiné remuaient encore.

— Rien de plus vrai ! dit Larivière. Je connais beaucoup le citoyen Samson et... Le syndic eut un tic qui fut pas maître d'un sentiment d'horreur.

— Comment ! vous fréquentez le bourreau à Paris ?

— Certainement ! c'est un homme très savant, très bien élevé. Je lui ai rendu service un certain jour d'émeute où le peuple voulait le lapider. Il m'a reçu, m'a reconnaissance et, si bons liens que j'ai fini par accepter à déjeuner chez lui.

Il a une famille charmante.

Aujourd'hui une pareille déclaration ne produirait qu'un effet médiocre, mais alors le bourreau était un objet d'épouvante et de dégoût.

Le syndic eut un hoquet si chaise tant qu'il pût ; les convives écoutaient la bouche béante.

Larivière continua :

— Samson croit que la vie n'est pas éteinte après la décapitation. Il m'en donne une preuve.

— Une preuve ! fit-on.

— Il fit une opération chez lui, pour moi tout seul. Il coupa une tête ! Pendant qu'il m'amène au bout de trois minutes une oplinge dans un bocal où je vis une face et ses yeux tournaient, je jure encore. Seulement l'exécuté était un simple mouton dont nous mangeâmes ensuite les côtelettes.

Et de rire bruyamment.

(*A suivre*) LOUIS NOIR